



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2022-76  
DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

**Présents** : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusée** : Mme Isabelle CALMET.

**Objet de la décision** : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Avenant à la convention d'utilisation précaire de l'Hôtel d'entreprises Centre Tarn avec M. CASTEL

Monsieur Jean CASTEL, Gérant de l'entreprise PRODUX'SON, a saisi les services de la Communauté de Communes afin de maintenir temporairement son activité professionnelle au sein de l'Hôtel d'entreprises Centre Tarn au regard des délais (estimés à 6 mois) de déploiement de la fibre optique sur sa Commune (Terre-de-Bancalié – Ronel). En effet, Monsieur CASTEL, qui exercera sa profession (en audiovisuel et communication) à son domicile, a la nécessité de disposer d'une connexion Internet de très haut débit.

Afin de répondre favorablement à la sollicitation de Monsieur CASTEL, il est proposé de prolonger de manière dérogatoire et exceptionnelle l'autorisation d'utilisation pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn